

EQUITA GREATEST RANCH HORSE
IRHA - NRHA - NSBA – AQHA – APHA – ApHC Classes - FFE
FORMULAIRE D'INSCRIPTION / ENTRY FORM

Pour **un couple cheval / cavalier** (*couple horse/rider*)

EQUITA GREATEST RANCH HORSE : cavaliers FFE, veuillez remplir ce formulaire, l'inscription sera faite ultérieurement via FFE Compet

Formulaire à envoyer directement par email à / *Please send by email only at* : anne.kuntz-ext@gl-events.com

Date limite d'inscription : 13 octobre 2025 / Deadline for entries : October 13th 2025

Cet engagement ne comprend ni la réservation ni le prix du box / These entries do not include the reservation or the price of the stall.

CHEVAL/HORSE

Nom / Name : Race/Breed :

Sexe : [] Mare [] Stallion [] Gelding Année de naissance / Foaling Year :

Si le cheval est monté par un autre cavalier, indiquez son nom / *name of rider if the horse is ridden by another rider** :

PROPRIETAIRE/OWNER

Nom de l'élevage-écurie/*stable name*:

Nom/Last Name: Prénom/First Name:

Adresse/Address :

Code Postal/Zip code : Ville/City : Pays/Country :

Tel./phone: E-mail:

CAVALIER/RIDER

Nom/Last Name: Prénom/First Name:

Année de naissance/*Birth Year* :

Adresse/Address :

Code Postal/Zip code : Ville/city : Pays/Country :

Tel./phone: E-mail:

BENEFICIAIRE DES GAINS / BENEFICIARY OF EARNINGS

Vous êtes / *You are* :

[] Cavalier / *rider* [] Propriétaire / *owner* [] Autre / *other* (précisez / *specify*) :

Titulaire du compte (Nom et prénom / *Last name and First name*) :

S'il s'agit d'une société / *If it concerns a company* (Raison sociale / *Company name*) :

Adresse/Address:

Merci de joindre l'IBAN/RIB associé au bénéficiaire des gains avec cet Entry Form pour confirmer votre inscription / Please attach your IBAN/SWIFT with this Entry Form to confirm your registration.

* **Drug fee** : L'engagement induit l'acceptation de se conformer au contrôle anti-dopage de l'équidé. Le frais est automatique pour chaque équidé et sera déduit en cas de participation de plusieurs cavaliers sur le même équidé. / *By entering, the participant agrees to comply with anti-doping testing for the horse. A mandatory fee is automatically applied per horse, and will be adjusted in the event that multiple riders are registered with the same horse.*

CONDITIONS DE DOTATION / PAYOUTS CONDITIONS

EQUITA GREATEST RANCH HORSE – 14 000 € Added

Le classement final d'Equita Greatest Ranch Horse sera défini, toutes affiliations confondues, pour la distribution des gains en individuel et en combiné. / *The final ranking of Equita Greatest Ranch Horse will be established, regardless of affiliation, for the distribution of prizes in both the individual and combined categories.*

Si un couple est non partant sur une des épreuves du GRH, aucun gain du combiné ne lui sera versé, y compris s'il est classé dans les 6 premiers. / *If a couple scratches one of GRH classes, it will not have payouts even if it is in top 6 ranking.*

Chaque engagement donnera lieu à un classement individuel dans chacune des affiliations respectives (FFE, APHA, ApHC ou AQHA) SANS GAIN. / *Each entry will allow for an individual ranking in each of the respective entities (FFE, APHA or AQHA) WITHOUT WINS.*

En cas d'égalité sur le classement du combiné, les cavaliers seront départagés par le score du 2^e go de l'épreuve Ranch Trail / *In case of ties in combined ranking, riders will be ranked by the 2nd go ranch trail score.*

CHALLENGE												
OPEN							NON PRO					
Engagements	290,00 €	290,00 €	290,00 €	290,00 €	290,00 €	290,00 €	Engagements	190,00 €	190,00 €	190,00 €	190,00 €	190,00 €
Nombre de partants	>10	9 - 8	7 - 6	5 - 4	3 - 2	1	Nombre de partants	>10	9 - 8	7 - 6	5 - 4	3 - 2
Classement	100%	87%	67%	48%	29%	10,00%	Classement	100%	87%	67%	48%	29%
Gains	3 000,00 €	2 610,00 €	2 010,00 €	1 440,00 €	870,00 €	300,00 €	Gains	2 000,00 €	1 740,00 €	1 340,00 €	960,00 €	580,00 €
1	25%	26%	28%	35%	50%	100%	1	25%	26%	28%	35%	50%
€	750,00 €	678,60 €	562,80 €	504,00 €	435,00 €	300,00 €	€	500,00 €	452,40 €	375,20 €	336,00 €	290,00 €
2	17%	18%	20%	25%	30%		2	17%	18%	20%	25%	30%
€	510,00 €	469,80 €	402,00 €	360,00 €	261,00 €		€	340,00 €	313,20 €	268,00 €	240,00 €	174,00 €
3	13%	14%	15%	16%	20%		3	13%	14%	15%	16%	20%
€	390,00 €	365,40 €	301,50 €	230,40 €	174,00 €		€	260,00 €	243,60 €	201,00 €	153,60 €	116,00 €
4	11%	11%	12%	13%			4	11%	11%	12%	13%	
€	330,00 €	287,10 €	241,20 €	187,20 €			€	220,00 €	191,40 €	160,80 €	124,80 €	
5	9%	9%	10%	11%			5	9%	9%	10%	11%	
€	270,00 €	234,90 €	201,00 €	158,40 €			€	180,00 €	156,60 €	134,00 €	105,60 €	
6	7%	7%	8%				6	7%	7%	8%		
€	210,00 €	182,70 €	160,80 €				€	140,00 €	121,80 €	107,20 €		
7	6%	6%	7%				7	6%	6%	7%		
€	180,00 €	156,60 €	140,70 €				€	120,00 €	104,40 €	93,80 €		
8	5%	5%					8	5%	5%			
€	150,00 €	130,50 €					€	100,00 €	87,00 €			
9	4%	4%					9	4%	4%			
€	120,00 €	104,40 €					€	80,00 €	69,60 €			
10	3%						10	3%				
€	90,00 €						€	60,00 €				

INDIVIDUELLES												
OPEN							NON PRO					
Engagements	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €	Engagements	60,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €
Nombre de partants	>10	9 - 8	7 - 6	5 - 4	3 - 2	1	Nombre de partants	>10	9 - 8	7 - 6	5 - 4	3 - 2
Classement	100%	87%	67%	48%	29%	10,00%	Classement	100%	87%	67%	48%	29%
Gains	1 500,00 €	1 305,00 €	1 005,00 €	720,00 €	435,00 €	150,00 €	Gains	750,00 €	652,50 €	502,50 €	360,00 €	217,50 €
1	25%	26%	28%	35%	50%	100%	1	25%	26%	28%	35%	50%
€	375,00 €	339,30 €	281,40 €	252,00 €	217,50 €	150,00 €	€	187,50 €	169,65 €	140,70 €	126,00 €	108,75 €
2	17%	18%	20%	25%	30%		2	17%	18%	20%	25%	30%
€	255,00 €	234,90 €	201,00 €	180,00 €	130,50 €		€	127,50 €	117,45 €	100,50 €	90,00 €	65,25 €
3	13%	14%	15%	16%	20%		3	13%	14%	15%	16%	20%
€	195,00 €	182,70 €	150,75 €	115,20 €	87,00 €		€	97,50 €	91,35 €	75,38 €	57,60 €	43,50 €
4	11%	11%	12%	13%			4	11%	11%	12%	13%	
€	165,00 €	143,55 €	120,60 €	93,60 €			€	82,50 €	71,78 €	60,30 €	46,80 €	
5	9%	9%	10%	11%			5	9%	9%	10%	11%	
€	135,00 €	117,45 €	100,50 €	79,20 €			€	67,50 €	58,73 €	50,25 €	39,60 €	
6	7%	7%	8%				6	7%	7%	8%		
€	105,00 €	91,35 €	80,40 €				€	52,50 €	45,68 €	40,20 €		
7	6%	6%	7%				7	6%	6%	7%		
€	90,00 €	78,30 €	70,35 €				€	45,00 €	39,15 €	35,18 €		
8	5%	5%					8	5%	5%			
€	75,00 €	65,25 €					€	37,50 €	32,63 €			
9	4%	4%					9	4%	4%			
€	60,00 €	52,20 €					€	30,00 €	26,10 €			
10	3%						10	3%				
€	45,00 €						€	22,50 €				

EQUITA SUPERHORSE – 1 000 € Added

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}
EQUITA SUPERHORSE	400 €	250 €	150 €	100 €	60 €	40 €

NSBA CLASSIC
4 000 € Added + 50 % Paybacks

Chaque classe NSBA Classic donne droit à des points aux couples selon le tableau suivant :

Each NSBA Classic class entitles couples to points according to the following table.

A l'issue du concours, la dotation globale est divisée par le nombre de points attribués sur le concours afin de déterminer une valeur par point et de calculer les gains de chaque couple. *At the end of the show, the overall allocation is divided by the number of points awarded during the show in order to determine a value per point and calculate the winnings of each couple.*

	1st	2nd	3rd	4th	5th	6th	7th	8th	9th	10th
3-4 entries	1/2									
5-9 entries	1	1/2								
10-14 entries	2	1	1/2							
15-19 entries	3	2	1	1/2						
20-24 entries	4	3	2	1	1/2					
25-29 entries	5	4	3	2	1	1/2				
30-34 entries	6	5	4	3	2	1	1/2			
35-39 entries	7	6	5	4	3	2	1	1/2		
40-44 entries	8	7	6	5	4	3	2	1	1/2	
45 & over	9	8	7	6	5	4	3	2	1	1/2

Exemple : si 1 point vaut 20 € et qu'un couple a gagné 10 points, il recevra 200 €.

Exemple : if 1 point is worth €20 and a couple has earned 10 points, they will receive €200.

NSBA CHALLENGE
500 € Added + 50 % Paybacks par épreuve / by class

6 chevaux minimum inscrits dans la classe pour 100% de la dotation reversés ; s'il y a moins de 6 chevaux par classe, seulement 75 % de la dotation prévue seront reversés / *minimum 6 entries by classes for the complete payment of the prize money ; less than 6 = 75% of the planned dotation.*

Payout Schedule

# of Paid Entries	Placings Paid	1st	2nd	3rd	4th	5th	6th	7th	8th	9th	10th	11th	12th	13th	14th	15th
1-2	1	100%														
3-4	2	60%	40%													
5-6	3	45%	35%	20%												
7-9	5	34%	27%	20%	10%	9%										
10-12	6	32%	22%	19%	10%	9%	8%									
13-15	8	26%	22%	14%	10%	9%	8%	6%	5%							
16-19	10	25%	18%	13%	10%	8.5%	7%	6%	5%	4%	3.5%					

IRHA CHALLENGE
500 € Added + 50 % Paybacks par épreuve / by class

NRHA / IRHA (Ranch Reining Classes)
50 % Paybacks par épreuve / by class

100% de la dotation seront reversés quel que soit le nombre de chevaux inscrits dans l'épreuve / *100 % of the prize money regardless the number of entries*

Payout Schedule

# of Paid Entries	Placings Paid	1st	2nd	3rd	4th	5th	6th	7th	8th	9th	10th	11th	12th	13th	14th	15th
1-2	1	100%														
3-4	2	60%	40%													
5-6	3	45%	35%	20%												
7-9	5	34%	27%	20%	10%	9%										
10-12	6	32%	22%	19%	10%	9%	8%									
13-15	8	26%	22%	14%	10%	9%	8%	6%	5%							
16-19	10	25%	18%	13%	10%	8.5%	7%	6%	5%	4%	3.5%					

ATTENTION : AUCUN PRIX NE SERA ENVOYÉ. LES GAINS SERONT TRANSFÉRÉS PAR VIREMENT BANCAIRE UNIQUEMENT.

WARNING : NO PRIZES WILL BE SENT. PRIZE MONEY WILL BE TRANSMITTED BY BANK TRANSFER

PROGRAMME ET EPREUVES / SCHEDULE AND CLASSES

Les épreuves du show Equita Greastest Ranch Horse (GHR) se courent en « class in class »* et s'engagent, au choix via l'affiliation AQHA, APHA, ApHC ou FFE Amateur. Une seule et même affiliation pour l'ensemble des épreuves GRH. / The classes of the Equita Greatest Ranch Horse (GRH) show are run 'class in class' and can be entered through one chosen affiliation: AQHA, APHA, ApHC, or FFE Amateur. The same affiliation must be used for all GRH classes.

Les épreuves de Ranch Reining IRHA et NRHA se courent « class in class ». / The IRHA and NRHA classes are run 'class in class'.

Les épreuves APHA, ApHC et NSBA se courent « class in class ». / The APHA, ApHC, and NSBA classes are run 'class in class'.

Mercredi 29 Octobre / Wednesday, October 29th							
Class #	Show	Nom de la classe / Class Name		Class #	Show	Nom de la classe / Class Name	
1	/	Paid Warm Up		13	549300	NSBA Classic	
2	/	GRH	AQHA APHA ApHC FFE Am	Ranch Trail		Ranch Riding Open	
3	/	GRH	AQHA APHA ApHC FFE Am	14	350300	NSBA Classic	
4	/	GRH	AQHA APHA ApHC FFE Am	15	240000	AQHA	
5	539300	NSBA Classic		16	AH1	APHA	
6	300300	NSBA Classic		17	N320	ApHC	
7	212000	AQHA		18	3555600	NSBA Classic	
8	ASH1	APHA		19	240002	AQHA	
9	N310	ApHC		20	NH1	APHA	
10	300601	NSBA Classic		21	/	GRH	AQHA APHA ApHC FFE Am
11	/	GRH	AQHA APHA ApHC FFE Am	22	/	GRH	AQHA APHA ApHC FFE Am
12	/	GRH	AQHA APHA ApHC FFE Am	23	/	GRH	AQHA APHA ApHC FFE Am
13	/	GRH	AQHA APHA ApHC FFE Am	24	/	Paid Warm Up	
14	/	GRH	AQHA APHA ApHC FFE Am	Trail in Hand			
Jeudi 30 Octobre / Thursday, October 30th							
Class #	Show	Nom de la classe / Class Name		Class #	Show	Nom de la classe / Class Name	
1	/	Paid Warm Up		29	/	GRH	AQHA APHA ApHC FFE Am
2	/	GRH	AQHA APHA ApHC FFE Am	30	142000	AQHA	
3	/	IRHA		31	WP1	APHA	
4	/	NRHA		32	O420	ApHC	
5	/	GRH	AQHA APHA ApHC FFE Am	33	3510300	NSBA Classic	
6	/	IRHA		34	442000	AQHA	
7	/	NRHA		35	YWP1	APHA	
8	/	GRH	AQHA APHA ApHC FFE Am	36	Y340	ApHC	
9	/	IRHA		37	3517300	NSBA Classic	

* « class in class » = 1 seule épreuve partagée entre toutes les affiliations concernées (AQHA, APHA, ApHC, FFE Amateur) puis classement global pour tous les partants GRH / "class in class" = 1 single event shared between all affiliations concerned (AQHA, APHA, ApHC, FFE Amateur) then overall ranking for all GRH starters.

10	/	NRHA	Ranch Reining Youth	38	/	GRH	AQHA APHA ApHC FFE Am	Ranch Rail Pleasure Open 2nd Go
11	1180000	AQHA	Longe Line Open (1-2 -3 YO)	39	/	GRH	AQHA APHA ApHC FFE Am	Ranch Rail Pleasure Non Pro 2nd Go
12	218000	AQHA	Longe Line Amateur (1-2 -3 YO)	40	/	GRH	AQHA APHA ApHC FFE Am	Ranch Rail Pleasure Youth 2nd Go
13	LLN3	APHA	Longe Line Open (1-2 YO)	41	138300	AQHA		In-Hand Trail Open (1-2-3 YO)
14	O428	ApHC	Longe Line Open (1 YO)	42	IHT3	APHA		In-Hand Trail Open (1-2 YO)
15	502390	NSBA Classic	Longe Line Open (1-2 YO)	43	O388	ApHC		In-Hand Trail Open (1 YO)
16	ALL1	APHA	Longe Line Amateur (1-2 YO)	44	/	NSBA Classic		In-Hand Trail Open (1-2 YO)
17	N530	ApHC	Longe Line Non Pro (1 YO)	45	IHT4	APHA		In-Hand Trail Open (3 YO & Older)
18	502600	NSBA Classic	Longe Line Non Pro (1-2 YO)	46	/	NSBA Classic		In-Hand Trail Open (3 YO & Older)
19	LLN4	APHA	Longe Line Open (3 YO & older)	47	238300	AQHA		In-Hand Trail Amateur (1-2 YO)
20	503390	NSBA Classic	Longe Line Open (3 YO & older)	48	AIH3	APHA		In-Hand Trail Amateur (1-2 YO)
21	AL10	APHA	Longe Line Amateur (3 YO & older)	49	O388	ApHC		In-Hand Trail Non Pro (1 YO)
22	503600	NSBA Classic	Longe Line Non Pro (3 YO & older)	50	/	NSBA Classic		In-Hand Trail Non Pro (1-2 YO)
23	/	GRH	AQHA APHA ApHC FFE Am	51	AIH4	APHA		In-Hand Trail Amateur (3 YO & Older)
24	/	GRH	AQHA APHA ApHC FFE Am	52	/	NSBA Classic		In-Hand Trail Non Pro (3 YO & Older)
25	/	GRH	AQHA APHA ApHC FFE Am	53	/	NSBA Classic		In-Hand Trail Youth (1-2 YO)
26	339601	NSBA Classic	Ranch Trail Non Pro	54	YIH1	APHA		In-Hand Trail Youth (3 YO & Older)
27	/	IRHA Challenge	Ranch Riding Open	55	/	NSBA Classic		In-Hand Trail Youth (3 YO & Older)
28	/	IRHA Challenge	Ranch Riding Non Pro	56	/	Paid Warm Up		Trail

Vendredi 31 Octobre / Friday, October 31st

Class #	Show	Nom de la classe / Class Name	Class #	Show	Nom de la classe / Class Name		
1	/	Paid Warm Up	47	O037	ApHC	Halter Stallions (3 YO & Older) Open	
2	/	GRH	AQHA APHA ApHC FFE Am	48	O035	ApHC	Halter Performance Stallions Open
3	/	GRH	AQHA APHA ApHC FFE Am	49	N500	ApHC	Halter Aged Stallions Non Pro
4	/	GRH	AQHA APHA ApHC FFE Am	50	O071	ApHC	Halter Geldings (2 YO & Under) Open
5	103600	AQHA	Halter Stallions (2 YO & Under) Open	51	O072	ApHC	Halter Geldings (3 YO & Older) Open
6	103700	AQHA	Halter Stallions (3 YO & Older) Open	52	O078	ApHC	Halter Performance Geldings Open
7	173000	AQHA	Halter Performance Stallions Open	53	N520	ApHC	Halter Aged Geldings Non Pro
8	203400	AQHA	Halter Stallions Amateur	54	Y500	ApHC	Halter Geldings Youth 1 YO & Older
9	273000	AQHA	Halter Performance Stallions Amateur	55	O051	ApHC	Halter Mares (2 YO & Under) Open
10	107100	AQHA	Halter Geldings (2 YO & Under) Open	56	O052	ApHC	Halter Mares (3 YO & Older) Open
11	107200	AQHA	Halter Geldings (3 YO & Older) Open	57	O059	ApHC	Halter Performance Mares Open
12	177000	AQHA	Halter Performance Geldings Open	58	N510	ApHC	Halter Aged Mares Non Pro
13	207700	AQHA	Halter Geldings Amateur	59	Y400	ApHC	Halter Mares Youth
14	277000	AQHA	Halter Performance Geldings Amateur	60	O086	ApHC	Most Colorful At Halter Open
15	407700	AQHA	Halter Geldings Youth	61	N540	ApHC	Most Colorful At Halter Non Pro
16	477000	AQHA	Halter Performance Geldings Youth	62	Y520	ApHC	Most Colorful At Halter Youth
17	105100	AQHA	Halter Mares (2 YO & Under) Open	63	3500386	NSBA Classic	Classic Halter Perf Stallions Open
18	105200	AQHA	Halter Mares (3 YO & Older) Open	64	3500686	NSBA Classic	Classic Halter Perf Stallions Non Pro

19	175000	AQHA	Halter Performance Mares Open	65	3500385	NSBA Classic	Classic Halter Perf Geldings Open	
20	205700	AQHA	Halter Mares Amateur	66	3500685	NSBA Classic	Classic Halter Perf Geldings Non Pro	
21	275000	AQHA	Halter Performance Mares Amateur	67	3500384	NSBA Classic	Classic Halter Perf Mares Open	
22	405700	AQHA	Halter Mares Youth	68	3500684	NSBA Classic	Classic Halter Perf Mares Non Pro	
23	475000	AQHA	Halter Performance Mares Youth	69	3540300	NSBA Classic	Western Riding Open	
24	HS15	APHA	Halter Stallions (2 YO & Under) Open	70	3545600	NSBA Classic	Western Riding Non Pro	
25	HS16	APHA	Halter Stallions (3 YO & Older) Open	71	242000	AQHA	Western Pleasure Amateur	
26	PHS1	APHA	Halter Performance Stallions Open	72	AWP1	APHA	Western Pleasure Amateur	
27	AMH1	APHA	Halter Stallion Amateur	73	N330	ApHC	Western Pleasure Non Pro	
28	APHS	APHA	Halter Performance Stallions Amateur	74	3515600	NSBA Classic	Western Pleasure Non Pro	
29	HG15	APHA	Halter Geldings (2 YO & Under) Open	75	/	IRHA Challenge	Ranch Rail Pleasure Open	
30	HG16	APHA	Halter Geldings (3 YO & Older) Open	76	/	IRHA Challenge	Ranch Rail Pleasure Non Pro	
31	PHG1	APHA	Halter Performance Geldings Open	77	412000	AQHA	Showmanship Youth	
32	AMH7	APHA	Halter Geldings Amateur	78	YSH1	APHA	Showmanship Youth	
33	APHG	APHA	Halter Performance Geldings Amateur	79	Y110	ApHC	Showmanship Youth	
34	YG1	APHA	Halter Geldings Youth 1 YO & Older	80	3507300	NSBA Classic	Showmanship Youth	
35	YPHG	APHA	Halter Performance Geldings Youth	81	212002	AQHA	Showmanship Novice Amateur	
36	HM15	APHA	Halter Mares (2 YO & Under) Open	82	NSH1	APHA	Showmanship Novice Amateur	
37	HM16	APHA	Halter Mares (3 YO & Older) Open	83	N319	ApHC	Showmanship Novice Amateur	
38	PHM1	APHA	Halter Performance Mares Open	84	3505400	NSBA Classic	Showmanship Novice Amateur	
39	AMH4	APHA	Halter Mares Amateur	85	/	GRH	AQHA APHA ApHC FFE Am	Ranch Riding Open 2nd Go
40	APHM	APHA	Halter Performance Mares Amateur	86	/	GRH	AQHA APHA ApHC FFE Am	Ranch Riding Non Pro 2nd Go
41	YM1	APHA	Halter Mares Youth	87	/	GRH	AQHA APHA ApHC FFE Am	Ranch Riding Youth 2nd Go
42	YPHM	APHA	Halter Performance Mares Youth	88	349601	NSBA Classic	Ranch Riding Non Pro	
43	OTCC	APHA	Color Class All ages Open	89	3519000	NSBA Classic	Ranch Rail Pleasure Open	
44	ATCC	APHA	Color Class 1 YO & older Amateur	90	3519008	NSBA Classic	Ranch Rail Pleasure Non Pro	
45	YTCC	APHA	Color Class All ages Youth	91	/	Paid Warm Up	Ranch Trail FFE	
46	O036	ApHC	Halter Stallions (2 YO & Under) Open		/	Paid Warm Up	Trail NSBA AQHA APHA ApHC	

Samedi 1er Novembre / Saturday November 1st

Class #	Show	Nom de la classe / Class Name	Class #	Show	Nom de la classe / Class Name
1	138000	AQHA Trail Open	18	VT1	APHA Trail Novice Youth
2	TRL1	APHA Trail Open	19	3537100	NSBA Classic Trail Novice Youth
3	O380	ApHC Trail Open	20	130300	NSBA Challenge Trail Open
4	3530300	NSBA Classic Trail Open	21	440000	AQHA Horsemanship Youth
5	238000	AQHA Trail Amateur	22	YH1	APHA Horsemanship Youth
6	AT1	APHA Trail Amateur	23	Y140	ApHC Horsemanship Youth
7	N350	ApHC Trail Non Pro	24	257300	NSBA Classic Horsemanship Youth
8	3535600	NSBA Classic Trail Non Pro	25	440002	AQHA Horsemanship Novice Youth
9	438000	AQHA Trail Youth	26	VH1	APHA Horsemanship Novice Youth
10	YT1	APHA Trail Youth	27	Y610	ApHC Horsemanship Novice Youth
11	Y290	ApHC Trail Youth	28	257100	NSBA Classic Horsemanship Novice Youth
12	3537300	NSBA Classic Trail Youth	29	110308	NSBA Challenge Western Pleasure Open
13	238002	AQHA Trail Amateur Level 1	30	110608	NSBA Challenge Western Pleasure Non Pro
14	NT1	APHA Trail Novice Amateur	31	/	IRHA Challenge Ranch Trail Open
15	N359	ApHC Trail Novice Amateur	32	/	IRHA Challenge Ranch Trail Non Pro
16	3535400	NSBA Classic Trail Novice Amateur	33	/	EQUITA Super Horse
17	438002	AQHA Trail Novice Youth	34	/	Paid Warm Up Trail in Hand + Trail FFE Amateur

Dimanche 2 Novembre / Sunday November 2nd

Class #		Show	Nom de la classe / Class Name	Class #		Show	Nom de la classe / Class Name
1	/	FFE	Ranch Trail Amateur Elite	16	/	FFE	Horsemanship Amateur 1
2	/	FFE	Ranch Trail Amateur 1	17	/	FFE	Horsemanship Amateur 2
3	/	FFE	Ranch Trail Amateur 2	18	/	FFE	Horsemanship Club 1
4	/	FFE	Ranch Trail Club 1	19	/	FFE	Horsemanship Club 2
5	/	FFE	Ranch Trail Club 2	20	/	FFE	Ranch Riding Amateur Elite
6	/	FFE	Trail in Hand Amateur Elite	21	/	FFE	Ranch Riding Amateur 1
7	/	FFE	Trail in Hand Amateur 1	22	/	FFE	Ranch Riding Amateur 2
8	/	FFE	Trail in Hand Amateur 2	23	/	FFE	Reining Amateur Elite
9	/	FFE	Trail in Hand Club 1	24	/	FFE	Reining Amateur 1
10	/	FFE	Trail in Hand Club 2	25	/	FFE	Reining Amateur 2
11	/	FFE	Trail Amateur Elite	26	/	FFE	Reining Club 1
12	/	FFE	Trail Amateur 1	27	/	FFE	Reining Club 2
13	/	FFE	Trail Amateur 2	28	/	FFE	Ranch Riding Club 1
14	/	FFE	Trail Club 1	29	/	FFE	Ranch Riding Club 2
15	/	FFE	Trail Club 2				

ENGAGEMENTS / ENTRIES DETAILS

EQUITA GREATEST RANCH HORSE

Les épreuves du show Equita Greastest Ranch Horse (GHR) se courent en « class in class »* et s'engagent, au choix via l'affiliation AQHA, APHA, ApHC ou FFE Amateur. Une seule et même affiliation pour l'ensemble des épreuves GRH. / The classes of the Equita Greatest Ranch Horse (GRH) show are run 'class in class' and can be entered through one chosen affiliation: AQHA, APHA, ApHC, or FFE Amateur. The same affiliation must be used for all GRH classes.

AFFILIATIONS

AFFILIATION FFE		AFFILIATION AQHA	
NUMERO DE LICENCE CAVALIER		HORSE REGISTRATION	
NUMERO COMPTE ENGAGEUR		RIDER ID	
NUMERO SIRE CHEVAL		OWNER ID	
AFFILIATION APHA		AFFILIATION ApHC	
HORSE REGISTRATION		HORSE REGISTRATION	
RIDER ID		RIDER ID	
OWNER ID		OWNER ID	

CATÉGORIE/CATEGORY	Added**	PRIX / PRICE	Affiliation (1 choix / 1 choice)				TOTAL
		TTC / VAT Included	FFE	AQHA	APHA	ApHC	
RANCH RIDING – épreuve individuelle							
OPEN	1 500 €	80,00 €					
NON PRO	750 €	60,00 €					
YOUTH	Lots	40,00 €					
RANCH REINING – épreuve individuelle							
OPEN	1 500 €	80,00 €					
NON PRO	750 €	60,00 €					
YOUTH	Lots	40,00 €					
RANCH TRAIL – épreuve individuelle							
OPEN	1 500 €	80,00 €					
NON PRO	750 €	60,00 €					
YOUTH	Lots	40,00 €					
RANCH RAIL – épreuve individuelle							
OPEN	1 500 €	80,00 €					
AMATEUR	750 €	60,00 €					
YOUTH	Lots	40,00 €					
EQUITA GREATEST RANCH HORSE							
OPEN Ranch Riding + Ranch Reining + Ranch Trail + Ranch Rail	3 000 € + indiv added	290,00 €					
NON PRO Ranch Riding + Ranch Reining + Ranch Trail + Ranch Rail	2 000 € + indiv added	190,00 €					
YOUTH Ranch Riding + Ranch Reining + Ranch Trail + Ranch Rail	Lots	120,00 €					
TOTAL 1 (à reporter page 13 - to be reported on page 13)							

* « class in class » = 1 seule épreuve partagée entre toutes les affiliations concernées (AQHA, APHA, ApHC, FFE Amateur) puis classement global pour tous les partants GRH / "class in class" = 1 single event shared between all affiliations concerned (AQHA, APHA, ApHC, FFE Amateur) then overall ranking for all GRH starters.

** Sous réserve du nombre de partants. Plus d'informations en **pages 2-3** / Subject to the number of entries. More information on pages 2-3.

EQUITA SUPER HORSE

CATÉGORIE/CATEGORY	Added*	PRIX / PRICE TTC / Included VAT	QT/QTY	TOTAL
SUPER HORSE	1 000 €	60,00 €		
TOTAL 2 (à reporter page 13 - <i>to be reported on page 13</i>)				

IRHA CHALLENGE NRHA / IRHA (Ranch Reining Classes)

Les épreuves de Ranch Reining IRHA et NRHA se courent « class in class ». / The IRHA and NRHA classes are run 'class in class'.

AFFILIATIONS

AFFILIATION IRHA		AFFILIATION NRHA (if applicable)	
Horse Licence ID		Horse Licence ID	
Rider ID		Rider ID	
Owner ID		Owner ID	

CATÉGORIE/CATEGORY	Added*	PRIX / PRICE TTC / Included VAT	QT/QTY	TOTAL
RANCH REINING OPEN	50 % Payback	50,00 €		
RANCH REINING NON PRO	50 % Payback	50,00 €		
RANCH REINING YOUTH	50 % Payback	50,00 €		
RANCH RIDING OPEN	500 € + 50 % Payback	75,00 €		
RANCH RIDING NON PRO	500 € + 50 % Payback	75,00 €		
RANCH TRAIL OPEN	500 € + 50 % Payback	75,00 €		
RANCH TRAIL NON PRO	500 € + 50 % Payback	75,00 €		
RANCH RAIL PLEASURE OPEN	500 € + 50 % Payback	75,00 €		
RANCH RAIL PLEASURE NON PRO	500 € + 50 % Payback	75,00 €		
TOTAL 3 (à reporter page 13 - <i>to be reported on page 13</i>)				

* Added : plus d'informations en page 2-3 / More information on page 2-3

NSBA Challenge

AFFILIATION NSBA

Horse Licence ID	
Rider ID	
Owner ID	

CATÉGORIE/CATEGORY	Added*	PRIX / PRICE TTC / Included VAT	QT/QTY	TOTAL
TRAIL OPEN	500 € + 50 % Payback	75,00 €		
WESTERN PLEASURE OPEN	500 € + 50 % Payback	75,00 €		
WESTERN PLEASURE NON PRO	500 € + 50 % Payback	75,00 €		
TOTAL 4 (à reporter page 13 - to be reported on page 13)				

NSBA Classic

Les épreuves APHA, ApHC et NSBA se courent « class in class » * ./ "The APHA, ApHC, and NSBA classes are run 'class in class'."

AFFILIATION NSBA

Horse Licence ID	
Rider ID	
Owner ID	

4 000 € Added + 50 % paybacks**

Class #	Class Name

FEES

Nombre de classes / Number of classes : ***** x 50 €**

TOTAL 5 (à reporter page 13 - to be reported on page 13)

* « class in class » = 1 seule épreuve partagée entre toutes les affiliations concernées (AQHA, APHA, ApHC, FFE Amateur) puis classement global pour tous les partants GRH / "class in class" = 1 single event shared between all affiliations concerned (AQHA, APHA, ApHC, FFE Amateur) then overall ranking for all GRH starters.

** Added : plus d'informations en page 2-3 / More information on page 2-3

FRAIS/FEES

AUTRE/OTHER	FRAIS/FEE	QT/QTY	TOTAL
OFFICE CHARGE (obligatoire/mandatory)	10,00 €	1	10,00 €
JUDGE FEE (obligatoire/mandatory)	10,00 €	1	10,00 €
DRUG FEE *	30,00 €	*	*
PAID WARM UP RANCH TRAIL (15 min par 3 cavaliers)	20,00 €		
PAID WARM UP TRAIL IN HAND (15 min par 3 cavaliers)	20,00 €		
PAID WARM UP RANCH REINING (6 min)	20,00 €		
PAID WARM UP TRAIL (15 min par 3 cavaliers)	20,00 €		
PAID WARM UP RANCH TRAIL NSBA + 3 races/breeds (15 min par 3 cavaliers)	20,00 €		
PAID WARM UP TRAIL + TRAIL IN HAND FFE (15 min par 3 cavaliers)	20,00 €		
PENALITES DE RETARD / LATE FEE after 13/10	50,00 €		
DOSSIER INCOMPLET Après le 13/10 /Incomplete Form	80,00 €		
TOTAL 7 (à reporter page 13 - to be reported on page 13)			

Epreuves FFE Amateur : <https://ffecompet.ffe.com/>
Epreuves FFE Club : <https://www.telemat.org/FFE/sif/>

* **Drug fee** : L'engagement induit l'acceptation de se conformer au contrôle anti-dopage de l'équidé. Le frais est automatique pour chaque équidé et sera déduit en cas de plusieurs participations sur le même équidé. / *By entering, the participant agrees to comply with anti-doping testing for the horse. A mandatory fee is automatically applied per horse, and will be adjusted in the event that multiple riders are registered with the same horse.*

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS / ENTRIES PAYMENT

Merci de reporter ici le montant de vos engagements pour chaque épreuve :

Please enter the amount of your entries for each class here:

	TOTAL
Total 1 : GRH	
Total 2 : EQUITA Superhorse	
Total 3 : IRHA Challenge & NRHA / IRHA (Ranch Reining Classes)	
Total 4 : NSBA Challenge	
Total 5 : NSBA Classic	
Total 6 : AQHA / APHA / ApHC Classes	
Total 7 : Fees	
TOTAL	

POUR VALIDER MON ENGAGEMENT, JE SIGNE EN PAGE 14 DU DOCUMENT / TO VALIDATE MY ENTRY, I SIGN AT PAGE 14 OF THE DOCUMENT

Merci de cocher votre mode de règlement / *Please check your payment method :*

Virement bancaire/*Bank transfer*

DOMICILIATION : CIC GRANDES ENTREPRISES LYON							
BANQUE : 10096		GUICHET : 18100		COMPTE : 00034443701			CLE : 57
IBAN FR76	1009	6181	0000	0344	4370	157	BIC / SWIFT : CMCIFRPP

Les inscriptions doivent être payées **avant le 15 Octobre 2025** par chèque à l'ordre de GL events Equestrian Sport ou par virement. *Entries must be paid by **October 15, 2025** by bank transfer.*

Reference : Equita Lyon 2025 – **NOM CHEVAL/HORSE NAME very important**

Après le **15 Octobre**, aucune annulation ne se sera prise en compte : l'office charge, le doping fee et les inscriptions sont dus, à l'exception de 50% des inscriptions en cas de présentation au moment de l'annulation d'un certificat vétérinaire (ou certificat médical pour le cavalier). Après le 25 Octobre 2025 aucun remboursement ne sera effectué pour quelque motif que ce soit.

*After **October 15** no cancellation permitted: Office charge, doping fee, entries have to be paid; excluding 50% of entries if there is a veterinarian certificate (or medical certificate) at the time of the cancellation. After October 25th there is no refund.*

Chèque bancaire à l'ordre de / *Bank check payable to :*
GL events Equestrian Sport

Espèces/*Cash* : uniquement pour les engagements sur le salon pour les cavaliers étrangers exclusivement / *only during the exhibition for only the rider other country.*

ATTENTION : AUCUN PRIX NE SERA ENVOYÉ. LES GAINS SERONT TRANSFÉRÉS PAR VIREMENT BANCAIRE UNIQUEMENT.

WARNING : NO PRIZES WILL BE SENT. PRIZE MONEY WILL BE TRANSMITTED BY BANK TRANSFER

POUR VALIDER MON ENGAGEMENT / TO VALIDATE MY ENTRIES

Je soussigné Mme / M. / I, the undersigned Mrs/Mr _____,

ATTESTE avoir pris connaissance de l'ensemble des documents Equitalyon Western Horse Show présents en annexes et en **ACCEPTE** les termes / *HEREBY CERTIFY that I have read all the Equitalyon Western Horse Show documents in the appendices and ACCEPT the terms thereof.*

- | | |
|--|-----------|
| <input type="checkbox"/> REGLEMENT / GENERAL RULES | 15 |
| <input type="checkbox"/> ATTESTATION DE DROIT A L'IMAGE / IMAGE RIGHTS | 16 |
| <input type="checkbox"/> REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES / GENERAL DATA PROTECTION REGULATION | 16 |
| <input type="checkbox"/> RESERVATION DES BOXES OBLIGATOIRE/MANDATORY STALL BOOKING | 17 |
| <input type="checkbox"/> CONDITIONS D'UTILISATION DES BOXES / CONDITIONS OF USE OF STALLS | 17 |
| <input type="checkbox"/> CONDITIONS SANITAIRES / SANITARY CONDITIONS | 19 |
| <input type="checkbox"/> CONDITIONS GÉNÉRALES CHEVAL LIBERTÉ RENT | 22 |

Fait à

Date 2025

Lu et approuvé / Read and approved (cocher la case / check box) Signature :

ANNEXES

REGLEMENT / GENERAL RULES

Information Générale / General Information	<p>En remplissant et en signant le formulaire d'engagement, le cavalier reconnaît et accepte les conditions de règlements des associations liées à la compétition.</p> <p><i>By completing and signing the entry form, the rider acknowledges and agrees the terms and conditions of the regulations of the associations linked to the competition.</i></p>
Programme / Schedule	<p>Le Show office se réserve le droit de changer l'ordre et l'horaire des épreuves.</p> <p><i>The show Office can change the time schedule.</i></p>
Show Office	<p>Envoyer les inscriptions à / <i>Send entry forms to :</i> Anne Kuntz Email : anne.kuntz-ext@gl-events.com</p> <p>Les modifications de réservation/inscription ne peuvent se faire que par le biais du show office. / <i>Modifications to the booking / registration can only be made through the Show Office.</i></p>
Equipe / Staff	<p>Showmanager : Anne Kuntz Show Secretary : Julie Tartarin-Bony Juges : à confirmer / <i>coming soon</i> Chef de piste / <i>Arena manager</i> : Julian FROISSARD</p>
Lieu / Place	<p>Lyon Eurexpo, avenue Louis Blériot, 69680 Chassieu, France</p>
Assurances- responsabilité / Insurance - Liability	<p>La responsabilité de GL events Equestrian Sport ainsi que de EQUITA concours au titre du présent contrat ne pourra être recherchée que dans la limite de ses couvertures d'assurance. La responsabilité contractuelle de GLES et de EQUITA concours est limitée à la somme de 5 000 €.</p> <p><i>The liability of GL events Equestrian Sport and EQUITA concours under this contract may only be sought within the limits of its insurance cover. The contractual liability of GLES and EQUITA concours is limited to the sum of €5,000.</i></p>
Covid-19	<p>Les compétiteurs s'engagent à se conformer à l'ensemble des dispositions sanitaires en vigueur. Et notamment par le salon Equita Lyon</p> <p><i>/ competitors will have to keep themselves informed about the measures taken by Equita Lyon.</i></p>
Règlementation sanitaire / Sanitary conditions	<p>Les compétiteurs s'engagent à se conformer à la législation en vigueur et au règlement EQUITA LYON</p> <p><i>/ Health : competitors agree to comply with the legislation in force and the EQUITA LYON regulations</i></p>
Frais de doping / Drug fee	<p>L'engagement induit l'acceptation de se conformer au contrôle anti-dopage de l'équidé. Le frais est automatique pour chaque équidé et sera déduit en cas de participation de plusieurs cavaliers sur le même équidé.</p> <p><i>/ By entering, the participant agrees to comply with anti-doping testing for the horse. A mandatory fee is automatically applied per horse, and will be adjusted in the event that multiple riders are registered with the same horse.</i></p>
Sur les carrières et paddocks de détente / On warm-up arenas and paddocks	<p>Le port d'une bombe réglementaire est obligatoire, selon la réglementation spécifique de la discipline pratiquée et notamment du règlement FFE.</p> <p><i>/ wearing a regulation helmet is mandatory, in accordance with the specific rules of the discipline being practiced, and in particular with the FFE regulations.</i></p>
En dehors des carrières et des paddocks de détente / Outside the arenas and warm-up paddocks	<p>Les cavaliers devront être à pied et tenir leurs équidés en main, et se déplacer en prenant toutes les précautions d'usage.</p> <p><i>/, riders must be on foot and lead their horses by hand, taking all necessary safety precautions when moving around.</i></p>

ATTESTATION DE DROIT A L'IMAGE / IMAGE RIGHTS

En m'engageant, j'autorise GL events Equestrian Sport ou toute autre société intégrée au groupe GL events à / *By registering, I authorize GL events Equestrian Sport or any other company within the GL events group to:*

- Filmer et photographier mon image ainsi que celle de mes chevaux et/ou biens à l'occasion du Salon / *Film and photograph my image, as well as that of my horses and/or property, during the event;*
- Fixer, exploiter, reproduire et communiquer mon image susvisée sur les supports de fixation suivants : catalogues commerciaux, sites internet www.gl-events.com www.equitalyon.com, chaîne de télévision interne à Eurexpo à l'occasion du Salon, chaîne de télévision interne au groupe GL Events et plus généralement via tout moyen de télédiffusion, numérisation, écrit, vidéo. Le Groupe GL Events pourra utiliser directement et/ou indirectement ces images dans le cadre de la présentation et/ou promotion de son activité et/ou son savoir-faire, ce que j'accepte expressément. / *Capture, use, reproduce, and distribute the aforementioned image through the following media: commercial catalogs, the websites www.gl-events.com and www.equitalyon.com, the internal television network at Eurexpo during the event, the internal television network of the GL events group, and more generally through any means of broadcasting, digitalization, print, or video.*

Le Groupe GL Events pourra utiliser directement et/ou indirectement ces images dans le cadre de la présentation et/ou promotion de son activité et/ou son savoir-faire, ce **que j'accepte expressément.** / *GL events Group may use these images directly and/or indirectly for the presentation and/or promotion of its business and/or expertise, which I expressly consent to.*

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES / GENERAL DATA PROTECTION REGULATION

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, GL events Equestrian Sport (ci-après « GL »), responsable de traitement, traite les données renseignées dans ce formulaire aux fins de traitement de votre réservation (base juridique : l'exécution d'un contrat), de prospection commerciale (base juridique : votre consentement, qui peut être retiré à tout moment par la suite) par (i) GL (sauf si vous cochez ci-après []), (ii) les partenaires de GL (autres entités [en particulier du Groupe GL events], associations, presse...) (sauf si vous cochez la case ci-après []). Les destinataires de vos données sont les services concernés de GL, ses partenaires et sous-traitants, le cas échéant. GL conserve vos données le temps nécessaire au traitement de votre réservation, à la réalisation d'obligations légales et, lorsque nous faisons de la prospection commerciale, pour une durée maximale de cinq ans à compter du dernier contact effectif avec le prospect/client (sauf exceptions justifiées par un contexte particulier). Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données, d'un droit à la portabilité de vos données, du droit de limiter les traitements effectués sur vos données ainsi que du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont vous souhaitez que soient exercés, après votre décès, vos droits. Vous êtes expressément informé que vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données pour des motifs légitimes/à ce que ces données soient utilisées à des fins de prospection commerciale. Pour exercer vos droits, merci d'adresser un email à l'adresse suivante : data.gles@gl-events.com vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL. / *In accordance with French Law No. 78-17 of January 6, 1978, as amended, GL events Equestrian Sport (hereinafter referred to as "GL"), as the data controller, processes the information provided in this form for the purpose of handling your booking (legal basis: performance of a contract), and for commercial prospecting (legal basis: your consent, which may be withdrawn at any time) by (i) GL (unless you check the box below []), and (ii) GL's partners (other entities [particularly those within the GL events Group], associations, media, etc.) (unless you check the box below []). The recipients of your data are the relevant departments of GL, its partners, and subcontractors, where applicable. GL retains your data for the time necessary to process your booking, fulfill legal obligations, and, in the case of commercial prospecting, for a maximum of five years from the date of last meaningful contact with the prospect/client (unless specific circumstances justify an exception). You have the right to access, rectify, and delete your data, the right to data portability, the right to restrict the processing of your data, as well as the right to define general and specific directives regarding how you would like your rights to be exercised after your death. You are expressly informed that you also have the right to object to the processing of your data on legitimate grounds and/or to the use of your data for commercial prospecting purposes. To exercise your rights, please send an email to: data.gles@gl-events.com. You may also lodge a complaint with the CNIL (French Data Protection Authority).*

RESERVATION DES BOXES OBLIGATOIRE/MANDATORY STALL BOOKING

Le box est obligatoire pour participer à l'une des épreuves / *The stall is mandatory to participate in one of the classes*

Les réservations de boxes sont à envoyer directement à / *The bookings of stall have to be sent directly to:*

GL events Equestrian Sport - Salon Equita Lyon - 59 Quai Rambaud - 69002 Lyon – France
ines.gautier@gl-events.com

Formulaire disponible sur votre espace compétiteur. Rendez-vous sur equitalyon.com. / *Form available in your competitor area. Go to equitalyon.com.*

CONDITIONS D'UTILISATION DES BOXES / CONDITIONS OF USE OF STALLS

- **Aucun gardiennage des écuries et /ou parking n'est effectué à l'occasion d'Equita Lyon 2025.** / *No security service will be provided for the stables and/or parking areas during Equita Lyon 2025.*

Le gardiennage n'est donc pas à la charge d'Eurexpo ou de GL events Equestrian Sport ou d'Equita Concours. / *Therefore, security is not the responsibility of Eurexpo, GL events Equestrian Sport, or Equita Concours.*

- **Détails relatifs à l'assurance des athlètes, des chevaux etc. Responsabilité du Comité Organisateur pour dommages, incendie, vol, etc.** / *Insurance details for athletes, horses, etc. – Liability of the Organizing Committee in case of damage, fire, theft, etc.*

Tous les propriétaires et/ou gardiens et les athlètes sont personnellement responsables des dommages causés aux tiers par eux-mêmes, leurs employés, leurs agents, les choses sous leur garde et toutes personnes agissant pour leur compte. / *All owners and/or keepers, as well as athletes, are personally responsible for any damage caused to third parties by themselves, their employees, agents, property under their care, and any person acting on their behalf.*

Chacune des personnes précitées renoncent expressément à exercer tous recours, à quelque titre et pour quelque cause que cela soit contre GL Events Equestrian Sport et Equita Concours et leurs assureurs. / *Each of the aforementioned persons expressly waives any right of recourse, on any grounds and for any reason, against GL events Equestrian Sport, Equita Concours, and their insurers.*

Il leur est donc demandé de disposer d'une assurance au tiers, en cours de validité, offrant une couverture complète pour la participation à des événements équestres notamment à des compétitions équestres. / *They are therefore required to hold valid third-party liability insurance that provides full coverage for participation in equestrian events, including competitions.*

Par conséquent, ils abandonnent tous les appels dont ils pourraient exercer contre le Comité Organisateur, le Gestionnaire du centre des expositions Eurexpo Lyon, et le propriétaire des bâtiments ainsi que leurs assureurs. / *Accordingly, they forgo any claims they may have against the Organizing Committee, the Eurexpo Lyon exhibition center manager, the building owner, and their respective insurers.*

Les chevaux sont logés dans des boxes temporaires. Le Comité Organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident. / *Horses are housed in temporary stalls. The Organizing Committee accepts no liability in case of accident.*

Assurances personnelles pour les personnes et les chevaux en cours de validité obligatoire : responsabilité civile, automobile, individuelle accident, maladie, tous risques, de mortalité, etc. / *Valid personal insurance for both people and horses is mandatory: civil liability, vehicle, personal accident, health, all-risk, mortality insurance, etc.*

- **L'utilisation des boxes est sous la responsabilité du client qui assume le risque de cet usage.** / *The use of stalls is under the full responsibility of the client, who assumes the risks associated with their use.*

Les boxes correspondent à une majorité d'équidé, observation étant faite expressément que le comportement par essence imprévisible des chevaux n'est pas garanti notamment en cas de tentative de franchissement des parois. / *The stalls are designed for the majority of equines, with the express observation that the inherently unpredictable behavior of horses cannot be guaranteed—particularly in the case of attempts to climb or cross partitions.*

Rappel étant fait les chevaux doivent faire l'objet d'une surveillance rapprochée et constante. / *Horses must therefore be under close and constant supervision at all times.*

Le client reconnaît dès l'utilisation du box être avisé et renseigné sur la nature du produit et renonce à tous recours dans ce cas précis. / *By using the stall, the client acknowledges being fully informed of the nature of the product and waives all rights of recourse in this specific context.*

***Il est donc fortement conseillé de prendre toute disposition nécessaire afin de contenir les comportements des équidés à risque (clôture électrique pour les étalons, rideaux, paniers,...)
Dans le cas où cette condition ne serait pas remplie, le Comité Organisateur se garde le droit de déplacer ou évacuer tout équidé, pour assurer la sécurité de l'événement. / It is therefore strongly recommended to take all necessary measures to manage and contain the behavior of high-risk equines (such as electric fencing for stallions, curtains, muzzles, etc.).
If this condition is not met, the Organizing Committee reserves the right to relocate or remove any equine in order to ensure the safety of the event.***

Toute utilisation inappropriée des boxes, modification, retranchement ou détérioration, engage son entière responsabilité. Les frais de remise en états de la structure restant à charge de l'utilisateur. / *Any inappropriate use of the stalls, modifications, removals, or damage will be the sole responsibility of the user. All repair costs for restoring the structure will be charged to the user.*

Dans le cas où le box ne serait pas dans un état d'intégrité et de fonctionnalité (bardage, barreaux, tubulures, système de verrouillage, coulissage, traitement de surface, liste non limitative), le propriétaire ou la personne responsable du cheval s'engage à le mentionner à l'organisateur. Dans la mesure où le propriétaire ou gardien du cheval décide d'en prendre possession, il en accepte de fait les risques liés à cet usage. A noter que l'entretien général des écuries (hauteur de fumier par exemple) conditionne le bon fonctionnement du matériel fourni et par le fait la sécurité des équidés. / *If the stall is not in a proper state of integrity and functionality (e.g., paneling, bars, tubing, locking mechanisms, sliding doors, surface treatment—non-exhaustive list), the owner or the person responsible for the horse agrees to report it to the organizer. Should the owner or keeper decide to take possession of the stall despite any identified defects, they thereby accept all related risks. Please note that the general maintenance of the stables (such as the height of manure) directly impacts the proper functioning of the provided equipment and, consequently, the safety of the horses.*

CONDITIONS SANITAIRES / SANITARY CONDITIONS

VETERINAIRE : Clinique Equine Champ du Perier

Contrôle à l'arrivée

Dans le cadre de la sécurité sanitaire sur le salon EQUITA LYON, des examens cliniques gratuits, systématiques et obligatoires sont effectués à l'entrée des animaux sur le site d'EUREXPO.

Les équidés devront être présentés dans un bon état général et tous disposer des éléments indiqués ci-après.

Si l'examen clinique est suspect, il peut être imposé de conserver l'animal en quarantaine dans des boxes extérieurs au salon, et dans les cas les plus graves de refuser l'entrée sur le salon.

Si des examens complémentaires doivent être réalisés afin d'orienter une décision d'autorisation d'entrée sur le salon, ces examens complémentaires seront à votre charge et à régler sur place.

Les vétérinaires et le Comité d'Organisation se réservent le droit d'exclure tout cheval ne répondant pas à ces conditions. / *As part of health safety procedures at the EQUITA LYON exhibition, free and mandatory clinical examinations are systematically conducted on the arrival of the equines at the Eurexpo venue. Equines must be presented in good overall condition and must have the elements listed below. If the clinical examination is debatable, the animal may be placed in quarantine boxes outside the exhibition, and in more severe cases, entry to the exhibition may be refused. If additional examinations are required to guide the decision to authorize entry to the exhibition, these will be at your expense and must be paid for on site. Veterinarians and the Organising Committee reserve the right to exclude any horse which does not meet these conditions.*

Éléments obligatoires

Pour tous les chevaux / For all horses

- **Livret d'identification de l'équidé avec signalement graphique** et/ou descriptif effectué par un vétérinaire agréé ou un agent des haras ou attestation provisoire pour ceux en attente du signalement définitif des haras. / *The equine identification papers with the outline diagram and/or description issued by an approved veterinarian or a studbook agent or provisional certificate for those waiting for the definitive description of the studbook.*
- **Transpondeur électronique / An electronic transponder.**
- **Certificat de type 2*** pour le moyen de transport des chevaux pour les transports de plus de 8 heures. / *Type 2 certificate* for the means of transport of horses for transports longer than 8 hours*
- **Certificat de compétence*** pour la personne qui conduit les chevaux (CAPTAV pour la France). / *Certificate of competence* for the person driving the horses (CAPTAV for France).*

** En cas de visite de la Direction Départementale de la Protection des Populations du Rhône (DDPP), ces documents peuvent vous être demandés. / * In case of a visit from the Direction Départementale de la Protection des Populations du Rhône (DDPP), these documents may be requested.*

Équidés stationnés en France / Equines stationed in France

- **Une attestation sanitaire** du vétérinaire habilité de l'exploitation de départ indiquant que les chevaux ou espèces équines exposés sont indemnes depuis au moins 30 jours de signe clinique de toute maladie infectieuse de catégorie 1 (anémie infectieuse des équidés, maladie de West-Nile, peste équine). Elle doit comporter le n° d'ordre du vétérinaire, l'adresse du lieu de résidence habituel des chevaux, le nom + N° SIRE ou transpondeur du ou des chevaux concerné(s) par l'attestation. / *A health certificate from the licensed veterinarian of the departure farm stating that the horses or equine species being exhibited have been free for at least 30 days of clinical signs of any Category 1 infectious disease (Equine Infectious Anemia, West Nile Disease, African horse sickness). It must include the order number of the veterinarian, the address of the horses' usual place of residence, the name and SIRE number or transponder of the horse(s) concerned by the certificate*

Équidés en provenance de pays étrangers / Equines from foreign countries

- Copie du certificat généalogique et zootechnique délivré par le pays tiers d'origine et visé par les autorités (cf. **Article D653-111** du code rural), soit / *A copy of the pedigree and zootechnical certificate issued by the country of origin and endorsed by the authorities (see Article D653-111 of the French Rural Code):*

⇒ **Intra CEE** : certificat issu du système TRACE NT / *Intra EEC: Certificate from the TRACE NT system*

<https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/login>

Nom / *Reference*: **GL events Equestrian-EQUITA LYON CHI**- 45310056200033

Adresse à compléter / *Address to be completed*: : 1 avenue Louis Blériot – 69680 CHASSIEU – France

⇒ **Hors CEE GRAND EXPORT** : se conformer à la législation et la réglementation du pays de provenance en corrélation avec les dispositifs français : vaccination, documents de transport, protocole sanitaire (éventuelle obligation de quarantaine), protocole douanier (carnet ATA ou admission temporaire). / *Outside the EEC GRAND EXPORT: comply with the legislation and regulation of the country of origin in correlation with the French systems: vaccination, transport documents, sanitary protocol (possible obligation of quarantine), customs protocol (ATA carnet or temporary admission).*

Pour toute question, merci de contacter :

1. **Votre vétérinaire**
2. **Votre service vétérinaire compétent (DDPP pour la France)**
3. **Monsieur Philippe APERT : apert.philippe@gmail.com, +33607764243**

For any questions, please contact:

1. *Your veterinarian*
2. *Your competent veterinary service (DDPP for France)*
3. *Mr Philippe APERT : apert.philippe@gmail.com, +33607764243*

**Les chevaux non identifiés ne seront pas acceptés. /
Unidentified horses will not be accepted.**

Vaccination

Équidés de plus d'1 an / For equines over 1 year of age

Vaccination grippe équine obligatoire : le feuillet « vaccination » doit porter le visa d'un vétérinaire non-propriétaire de l'animal. / *Equine flu vaccination is mandatory: the "vaccination" sheet should include a stamp from a veterinarian who is not the owner of the animal.*

1. Pour tout équidé dont la primo vaccination est antérieure au 1er janvier 2013 / For all horses whose primary vaccination was administered before 1st January 2013:
 - a) Primo-vaccination constituée de deux injections de vaccin antigrippal séparées par un intervalle de temps compris entre 21 et 92 jours ; *Primary vaccination comprising two injections of flu vaccine separated by an interval between 21 and 92 days;*
 - b) Rappels ultérieurs tels que l'intervalle entre deux injections n'excède pas douze mois. / *For boosters, the interval between two injections must not exceed twelve months.*
2. Pour tout équidé dont la primo-vaccination est postérieure au 1er janvier 2013 / For all horses whose primary vaccination was administered after 1st January 2013:
 - a) Primo-vaccination constituée de deux injections de vaccin antigrippal séparées par un intervalle de temps compris entre 21 et 92 jours ; *Primary vaccination comprising two injections of flu vaccine separated by an interval between 21 and 92 days;*
 - b) Rappel ultérieur à 5 mois, l'intervalle entre deux injections n'excédant pas 6 mois / *Booster to be administered 5 months later: the interval between two injections must not exceed 6 months;*
 - c) Rappel annuel, tel que l'intervalle entre deux injections n'excède pas douze mois / *For the annual booster, the interval between two injections must not exceed twelve months.*

Dans tous les cas, dernière injection au plus tard 7 jours avant l'arrivée au salon. / *In any case, the last injection must be done at least 7 days before arrival at the exhibition.*

Equidés de moins d'1 an / For equines under 1 year of age

Vaccination grippe équine obligatoire : le feuillet « vaccination » doit porter le visa d'un vétérinaire non-proprétaire de l'animal. / *Equine flu vaccination is mandatory: the "vaccination" sheet should include a stamp from a veterinarian who is not the owner of the animal.*

Une primo vaccination constituée de 2 injections de vaccin antigrippal séparées par un intervalle de temps compris entre 21 et 92 jours sera obligatoire. / *A primary vaccination comprising two injections of flu vaccine separated by an interval between 21 and 92 days will be mandatory.*

Pour les poulains nés en début d'année, rappel ultérieur à 5 mois, l'intervalle entre deux injections n'excédant pas 6 mois. / *For foals born at the beginning of the year, subsequent booster at 5 months, with no more than 6 months between two injections.*

Dans tous les cas, dernière injection au plus tard 7 jours avant l'arrivée au salon. / In any case, the last injection must be done at least 7 days before arrival at the exhibition.

Vaccination contre la Rhinopneumonie recommandée. / *Equine Viral Rhinopneumonitis vaccination (Complete protocol) is recommended for all equines. Equine Viral Rhinopneumonitis vaccination is mandatory (Complete protocol) for equines participating in PRO FFE and SHF events.*

Poulains non sevrés / Unweaned foals

- Signalement sous la mère ou certificat de saillie. / *Description, birth certificate or the covering certificate of the mare.*
- Transpondeur électronique obligatoire. / *Electronic transponder is mandatory.*

Faute de présenter l'ensemble des éléments décrits dûment complétés et à jour, l'entrée de l'équidé sur le salon sera refusée. / *Failure to present all the elements described, duly completed and up to date, the horse will be refused admission to the exhibition.*

Services vétérinaires / Veterinary service

Une permanence vétérinaire sera assurée pendant les heures d'ouverture d'Equita Lyon.

Les urgences seront assurées 24h/24h. / *A permanent veterinary service will be available during Equita Lyon opening hours. Emergencies will be ensured 24 hours a day.*

Toute intervention sera à vos frais. / *Any intervention will be at your expense.*

Pour rappel, les équipes de vétérinaires étant à disposition de tous les équidés du salon, il reste possible qu'aucun d'entre eux ne soit disponible immédiatement à votre arrivée. / As veterinary teams are at the disposal of all the equines present on the exhibition, please be aware that a veterinarian might not be immediately available on your arrival.

Merci de votre compréhension. / Thank you for your understanding.

CONDITIONS GÉNÉRALES CHEVAL LIBRE ET RENT

LA SIGNATURE DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ENTRAÎNE L'ACCEPTATION D'EUDESU DU BON COMMANDE AUQUEL ELLES SONT LIÉES



SARL LOCABOX
P 10 117 88801 VITTEL CEDEX
Tél : 03 29 08 83 92 / Fax : 03 29 08 89 80

Capital : 150000 euros SIRET : 451 148
803 0047 TVA : FR86451148803

Siège social: Route de Saint Baslemon-88800 LIGNEVILLE

Article 1 - Champ d'application des Conditions Générales de Location

Les présentes conditions de location (les « **Conditions Générales** ») ont pour objet de définir les conditions applicables à toutes location de matériel (le « **Matériel** » ou le « **Matériel** ») conclues avec la société **LOCABOXE** (le « **Loueur** ») à tout client quel qu'il soit, personne morale privée ou publique (le « **Locataire** »). Toute relation contractuelle concernant la location de Matériels implique l'acceptation irrévocable et sans réserve par le Locataire des présentes Conditions Générales qui prévalent sur tout autre document du Locataire.

1.2 Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions Générales sont systématiquement communiquées à toute personne qui en fait la demande.

1.3 Les présentes Conditions Générales sont applicables indépendamment de la nationalité du Locataire, du lieu de conclusion du contrat, du lieu de livraison ou d'installation du Matériel.

1.4 **Le Locataire déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales et les avoir acceptées avant toute commande.**

1.5 Ces Conditions Générales peuvent faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à la commande du Locataire est celle en vigueur à la date de sa passation.

1.6 En cas de contradiction entre les conditions particulières et ces Conditions Générales, ce seront les conditions particulières qui prévaudront.

1.7 La validation de la commande et/ou la signature d'un devis par le Locataire vaut acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales.

Article 2 - Conditions d'utilisation du Matériel

2.1 **Obligation d'information par le Client à ses utilisateurs.** LOCABOXE précise que son Locataire est l'organisateur de la manifestation et que celui-ci s'engage à assurer l'information des utilisateurs sur la destination limitée de l'objet loué.

2.2 **Sécurité.** Le Locataire est tenu de lire attentivement toutes les notices, tous les manuels d'utilisation et d'entretien ainsi que les recommandations écrites des fabricants des Matériels et de s'informer sur les éventuels risques liés à leur mauvaise utilisation. Pour les boxes, il est ainsi rappelé par le Loueur que l'usage des boxes est interdit aux chevaux entiers et fortement déconseillé aux chevaux nouveau ou sensibles et que cet usage a un caractère temporaire et limité. Le Locataire est tenu de respecter les consignes d'usage des établissements de type CTS, Chapiteaux Tentes et Structures titulaires, sont les suivants: l'établissement doit être évacué; - Si la précipitation de neige dépasse 4 cm dans la mesure où l'accumulation n'a pu être évacuée; - Si le vent normal dépasse 100km/h.

En cas d'accident imputable au Loueur la valeur de l'équidé garantie est limitée à 5000€ et il appartient aux propriétaires de souscrire une assurance personnelle pour le surplus.

Par principe de précaution, nous imposons au locataire l'évacuation des boxes ou des structures à partir d'un vent atteignant les 80 km/h ou en cas de chute de neige, précautions à laquelle il devra veiller vis-à-vis de ses propres clients.

Nous rappelons que les chapiteaux que nous fournissons (art 23.01.19) Art 7 - Installation - en cas d'accident imputable au Loueur la valeur de l'équidé garantie est limitée à 5000€ et il appartient aux propriétaires de souscrire une assurance personnelle pour le surplus.

Par principe de précaution, nous imposons au locataire l'évacuation des boxes ou des structures à partir d'un vent atteignant les 80 km/h ou en cas de chute de neige, précautions à laquelle il devra veiller vis-à-vis de ses propres clients.

Nous rappelons que les chapiteaux que nous fournissons (art 23.01.19) Art 7 - Installation - en cas d'accident imputable au Loueur la valeur de l'équidé garantie est limitée à 5000€ et il appartient aux propriétaires de souscrire une assurance personnelle pour le surplus.

Par principe de précaution, nous imposons au locataire l'évacuation des boxes ou des structures à partir d'un vent atteignant les 80 km/h ou en cas de chute de neige, précautions à laquelle il devra veiller vis-à-vis de ses propres clients.

Nous rappelons que les chapiteaux que nous fournissons (art 23.01.19) Art 7 - Installation - en cas d'accident imputable au Loueur la valeur de l'équidé garantie est limitée à 5000€ et il appartient aux propriétaires de souscrire une assurance personnelle pour le surplus.

Par principe de précaution, nous imposons au locataire l'évacuation des boxes ou des structures à partir d'un vent atteignant les 80 km/h ou en cas de chute de neige, précautions à laquelle il devra veiller vis-à-vis de ses propres clients.

Nous rappelons que les chapiteaux que nous fournissons (art 23.01.19) Art 7 - Installation - en cas d'accident imputable au Loueur la valeur de l'équidé garantie est limitée à 5000€ et il appartient aux propriétaires de souscrire une assurance personnelle pour le surplus.

Par principe de précaution, nous imposons au locataire l'évacuation des boxes ou des structures à partir d'un vent atteignant les 80 km/h ou en cas de chute de neige, précautions à laquelle il devra veiller vis-à-vis de ses propres clients.

Nous rappelons que les chapiteaux que nous fournissons (art 23.01.19) Art 7 - Installation - en cas d'accident imputable au Loueur la valeur de l'équidé garantie est limitée à 5000€ et il appartient aux propriétaires de souscrire une assurance personnelle pour le surplus.

Par principe de précaution, nous imposons au locataire l'évacuation des boxes ou des structures à partir d'un vent atteignant les 80 km/h ou en cas de chute de neige, précautions à laquelle il devra veiller vis-à-vis de ses propres clients.

Nous rappelons que les chapiteaux que nous fournissons (art 23.01.19) Art 7 - Installation - en cas d'accident imputable au Loueur la valeur de l'équidé garantie est limitée à 5000€ et il appartient aux propriétaires de souscrire une assurance personnelle pour le surplus.

Par principe de précaution, nous imposons au locataire l'évacuation des boxes ou des structures à partir d'un vent atteignant les 80 km/h ou en cas de chute de neige, précautions à laquelle il devra veiller vis-à-vis de ses propres clients.

Nous rappelons que les chapiteaux que nous fournissons (art 23.01.19) Art 7 - Installation - en cas d'accident imputable au Loueur la valeur de l'équidé garantie est limitée à 5000€ et il appartient aux propriétaires de souscrire une assurance personnelle pour le surplus.

Par principe de précaution, nous imposons au locataire l'évacuation des boxes ou des structures à partir d'un vent atteignant les 80 km/h ou en cas de chute de neige, précautions à laquelle il devra veiller vis-à-vis de ses propres clients.

Nous rappelons que les chapiteaux que nous fournissons (art 23.01.19) Art 7 - Installation - en cas d'accident imputable au Loueur la valeur de l'équidé garantie est limitée à 5000€ et il appartient aux propriétaires de souscrire une assurance personnelle pour le surplus.

Par principe de précaution, nous imposons au locataire l'évacuation des boxes ou des structures à partir d'un vent atteignant les 80 km/h ou en cas de chute de neige, précautions à laquelle il devra veiller vis-à-vis de ses propres clients.

Nous rappelons que les chapiteaux que nous fournissons (art 23.01.19) Art 7 - Installation - en cas d'accident imputable au Loueur la valeur de l'équidé garantie est limitée à 5000€ et il appartient aux propriétaires de souscrire une assurance personnelle pour le surplus.

Par principe de précaution, nous imposons au locataire l'évacuation des boxes ou des structures à partir d'un vent atteignant les 80 km/h ou en cas de chute de neige, précautions à laquelle il devra veiller vis-à-vis de ses propres clients.

Nous rappelons que les chapiteaux que nous fournissons (art 23.01.19) Art 7 - Installation - en cas d'accident imputable au Loueur la valeur de l'équidé garantie est limitée à 5000€ et il appartient aux propriétaires de souscrire une assurance personnelle pour le surplus.

Par principe de précaution, nous imposons au locataire l'évacuation des boxes ou des structures à partir d'un vent atteignant les 80 km/h ou en cas de chute de neige, précautions à laquelle il devra veiller vis-à-vis de ses propres clients.

Nous rappelons que les chapiteaux que nous fournissons (art 23.01.19) Art 7 - Installation - en cas d'accident imputable au Loueur la valeur de l'équidé garantie est limitée à 5000€ et il appartient aux propriétaires de souscrire une assurance personnelle pour le surplus.

Par principe de précaution, nous imposons au locataire l'évacuation des boxes ou des structures à partir d'un vent atteignant les 80 km/h ou en cas de chute de neige, précautions à laquelle il devra veiller vis-à-vis de ses propres clients.

Nous rappelons que les chapiteaux que nous fournissons (art 23.01.19) Art 7 - Installation - en cas d'accident imputable au Loueur la valeur de l'équidé garantie est limitée à 5000€ et il appartient aux propriétaires de souscrire une assurance personnelle pour le surplus.

Par principe de précaution, nous imposons au locataire l'évacuation des boxes ou des structures à partir d'un vent atteignant les 80 km/h ou en cas de chute de neige, précautions à laquelle il devra veiller vis-à-vis de ses propres clients.

Nous rappelons que les chapiteaux que nous fournissons (art 23.01.19) Art 7 - Installation - en cas d'accident imputable au Loueur la valeur de l'équidé garantie est limitée à 5000€ et il appartient aux propriétaires de souscrire une assurance personnelle pour le surplus.

Par principe de précaution, nous imposons au locataire l'évacuation des boxes ou des structures à partir d'un vent atteignant les 80 km/h ou en cas de chute de neige, précautions à laquelle il devra veiller vis-à-vis de ses propres clients.

Nous rappelons que les chapiteaux que nous fournissons (art 23.01.19) Art 7 - Installation - en cas d'accident imputable au Loueur la valeur de l'équidé garantie est limitée à 5000€ et il appartient aux propriétaires de souscrire une assurance personnelle pour le surplus.

Par principe de précaution, nous imposons au locataire l'évacuation des boxes ou des structures à partir d'un vent atteignant les 80 km/h ou en cas de chute de neige, précautions à laquelle il devra veiller vis-à-vis de ses propres clients.

Nous rappelons que les chapiteaux que nous fournissons (art 23.01.19) Art 7 - Installation - en cas d'accident imputable au Loueur la valeur de l'équidé garantie est limitée à 5000€ et il appartient aux propriétaires de souscrire une assurance personnelle pour le surplus.

7.2**Abandonnement du devis.** Le devis est établi sous réserve de réajustement et d'application d'une surtaxe carburant selon l'évolution des prix en fonction des dates de montage et de démontage. L'offre de devis établie en fonction des quantités demandées. Toute modification entraînera une réévaluation des prix. Ce devis est établi sous réserve de disponibilité du matériel au moment de la réception du bon de commande et de l'application de l'article 8.

7.3 **Conditions de paiement.** Pour les boxes acompte de 50% à la commande solide sa livraison aux conditions particulières stipulés sur le devis et la commande.

Pour la location de structure un acompte de 50% du montant du devis est versé à la commande le solde étant payable à la livraison du matériel sauf dérogation aux conditions particulières.

Dans le cas de la location longue durée les règlements interviendront comme suit : paiement à la commande du montage et démontage et des frais logistiques (transport) plus premier mois de loyer et règlement fractionné convenu aux conditions particulières.

Pour les matériels dans le cas où le locataire formulait des réserves lors de la livraison, le loyer n'en serait pas moins exigible à compter de la livraison sauf accord de la réserve porte sur un élément rendant la chose totalement inutilisable et impropre à sa destination.

7.4 **Dépôt de garantie.** Pour les structures une caution de deux mois de loyer HT est à consigner ou 10% de la valeur du devis HT entre les mains du loueur lors de la confirmation de la commande, et pour les boxes, caution à régler à la commande: jusqu'à 100 boxes = 1 000,00 €; de 100 à 200 boxes = 2 000,00 €; + de200 Boxes = 4 000,00 €.

7.5 **Tout matériel commandé (boxes ou structures) est dû. Tout matériel monté est facturé l'organisateur.**

7.6 **Résiliation ou Annulation, en période de haute saison (mai à octobre).** En cas de Résiliation ou d'annulation, le locataire devra payer au loueur, et ce quelle que soit la raison de la résiliation ou de l'annulation :

1. 50 % du montant indiqué si cette résiliation ou annulation se produit plus de six semaines avant la date de montage prévue sur le présent devis ;

2. 100 % du montant indiqué si cette résiliation ou annulation se produit moins de six semaines avant la date de montage prévue aux conditions particulières.

7.7 **Résiliation ou Annulation, en basse saison.** En cas de Résiliation ou d'annulation, le locataire devra payer au loueur, et ce quelle que soit la raison de la résiliation ou de l'annulation :

1. 50% du montant indiqué si cette résiliation ou annulation se produit plus de 20 jours avant la date de montage prévue en ce qui concerne les chapiteaux et 15 jours en ce qui concerne les boxes ;

2. 100% du montant indiqué si cette résiliation ou annulation se produit moins de 20 jours avant la date de montage prévue en ce qui concerne les chapiteaux et 15 jours en ce qui concerne les boxes.

Article 8. Transport - Accessibilité - Installation

8.1 **Réception.** Le Locataire assure la réception, la vérification, la bonne conservation et la garde du matériel. En outre, sa présence est requise lors de l'arrivée des monteuses afin d'indiquer l'emplacement précis où doit se réaliser la prestation à défaut le montage se fera sur le site. Les informations reçues par le locataire à l'occasion de la prestation, toute responsabilité en cas d'erreur d'implantation éventuelle, les rectifications ultérieures entant dans la catégorie des modification (article 4.2).

8.2 **Accessibilité et Montage.** Plan d'implantation à fournir à la commande (obligatoire)

Les zones de montage et démontage doivent être accessibles 24h/24. D'autres part, ces zones sont dégagées de tout obstacle sur un périmètre de 10mètres minimum. L'accès est adapté au poids lourds, surpoids, engins et engins téléguidés.

1. La zone de montage doit être accessible 10jours avant le début de la manifestation pour l'acheminement du matériel et le début du montage.

2. Le démontage intervient dans les 15 jours après la fin de la manifestation

3. L'enlèvement du matériel sera effectué sous15 jours.

Une facturation spécifique pourra être mise en compte en cas de difficulté climatique ou sujétion matérielle particulière survenant (tel que terrains inaccessibles et ou terrains non stabilisés) qui ne saurait restée à la charge de LOCABOXE.

8.3. **Obligations administratives et techniques du Locataire. Le locataire s'engage à :**

1. Effectuer préalablement à la livraison, toutes les formalités administratives en vue d'être autorisé à installer des produits sur son site, et notamment un éventuel permis de construire. Les produits ne sont pas déconstructions. Toutefois, selon leurs caractéristiques et l'utilisation qui en est faite, ils peuvent justifier, au préalable, l'obtention d'un permis de construire...Faire, en cas d'installation dans un lieu public, ou à proximité de réseaux publics (réseaux électriques, réseaux d'égouts, réseaux d'eau, réseaux de gaz, réseaux de chauffage, réseaux de ventilation, réseaux de télécommunication, etc.), les démarches nécessaires à la réalisation de travaux de raccordement d'intention de commencement de travaux) auprès des services compétents. Ces démarches seront effectuées tant pour le compte du preneur que celui de la société LOCABOXE.

2. Faire obtenir la responsabilité de l'autorité compétente pour la réalisation de travaux de raccordement à la commune sans délai à la société LOCABOXE. La délivrance et l'installation sont conditionnées à la communication préalable, par le preneur, de cette réponse à la société LOCABOXE.

3. S'interdire de fixer les constructions modulaires par scellement et s'engager à leur conserver leur caractère de mobilité et de mobilité. Les produits ne sont pas des constructions fixes. Les meubles et outils doivent conserver cette nature... Se conformer aux observations que LOCABOXE pourra lui formuler lors de la mise en place du matériel ou de toute visite d'entretien.

4. Fournir, en vue de l'installation des produits, des accès susceptibles d'accueillir un camion à plateau de 44 tonnes PTMA (poids total roulant autorisé) et ne présentant aucun obstacle.

5. Préparer le site d'installation afin qu'il soit librement accessible aux véhicules de LOCABOXE et qu'il permette les manœuvres de déplacement ou de chargement nécessaires à l'exécution de ses obligations par LOCABOXE. Dans le cas de ces opérations supplémentaires de transport, grutage, levage, etc., devant être effectuées, LOCABOXE se réserve le droit de préparation du site, d'une insuffisance d'information, ou de contraintes non signalées, elles seraient facturées au preneur par LOCABOXE. Dans le cas où l'accès au chantier serait ou deviendrait impossible, LOCABOXE se réserve le droit de se déplacer sur le site et d'effectuer les opérations supplémentaires nécessaires pour permettre l'accès seraient à la charge du preneur.

6. Effectuer le traitement et la protection des sols pour permettre le roulement et les manutentions. Le preneur conserve à sa charge les opérations et les frais de réparation des dégradations éventuelles du sol résultant du passage des véhicules. La responsabilité de LOCABOXE ne pourra être recherchée en cas de dégradation de dégradation.

7. Préparer le site d'installation en aménageant une zone de chantier propre, balisée, aplaniée et d'un seul niveau. En cas d'installation en période hivernale, cette surface sera entièrement déneigée. Sauf stipulation contraire, ledit espace devra être suffisant pour accueillir le bâtiment en tenant compte de ses dimensions (longueur, largeur) et laisser un passage libre de 2,5 mètres sur toute la périphérie de l'implantation. Un espace équivalent à la hauteur du fatage devra également être réservé du côté de l'un ou l'autre des pignons.

8. Aménager le terrain pour assurer le drainage de tout obstacle, qu'il soit traité pour le drainage des eaux, et qu'il offre une constance suffisante pour assurer les ancrages dans des bonnes conditions de sorte que les constructions modulaires puissent être mises en place. Le preneur convient qu'il n'est pas possible d'installer les produits sur un terrain non stabilisé (remblais, sable, terre meuble, etc.).

9. Fournir à LOCABOXE un plan des voiries et réseaux divers (V.R.D.). Du fait du mode d'ancrage de la structure (par pieux métalliques d'une longueur pouvant aller jusqu'à 120 mètres ou chevilles à expansion de 160 mm environ selon le type de sol) le preneur doit faire en sorte que le sous-sol soit libre de tout obstacle aux points d'ancrage (canalisations, réseaux électriques, téléphoniques, gaz, etc.). Il doit aussi faire en sorte que le terrain d'implantation des produits soit à plat à proximité de la ligne à haute tension.

10. Effectuer le montage aux sols des éventuelles canalisations et réseaux. Dans le cas où ce type d'installations passe dans l'espace réservé à l'installation de la structure, en cas d'absence d'indication au sol, ou de fausses indications, le preneur supportera seul l'entière responsabilité des dommages liés à un dommage causé par la structure.

11. Dans le cas d'une installation des produits sur dalle ou longrines, cette dalle ou ces longrines devront être réalisées par le preneur, avant la date de délivrance. En aucun cas, la planéité ne devra dépasser +/- 1%. La conception et la réalisation de cet ouvrage se font totalement à la charge du preneur, ainsi que leur entretien. Elles doivent, en particulier, permettre d'évacuer les eaux de ruissellement vers l'extérieur.

12. Informer LOCABOXE de la composition et de la dédicité du sol, après travaux de préparation, et envoyer, sur demande, une photographie du site d'installation et un schéma légendé, précisant les dimensions du site, les bâtiments existants, les canalisations et réseaux.

13. **Pour les boxes,** il est rappelé que le terrain et le sol où sera installé le Matériel doivent être adaptés à l'ibergarde des équidés. Le locataire s'engage à fournir au locataire un plan de la surface est suffisante quant au montage complet de sa commande

14. **Au cas où le terrain s'avère trop petit** pour le montage de la totalité de sa commande, le client s'engage à régler cette commande intégralement.

15. Si lors du montage, un terrain n'offre aucun accès aux camions ou aux engins de manutention mais que la prestation reste réalisable cette situation, fera l'objet d'une facturation complémentaire en fonction des moyens mis en œuvre pour ce montage. En cas de conditions d'implantation spécifiques à respecter, le plan avec toutes ces cotures nécessitant est à fournir à la commande. Les locaux et charges de la remise en état du terrain et des abattoirs, une fois les boxes démontées. Dans le cas de l'option éclairage, la prestation comprend la pose et l'installation, le raccordement au réseau principal restant à la charge de l'organisateur

16. **Facturation si immobilisation** Pour des raisons techniques, toute quantité de boxes peut être amenée à rester montée sur site pendant une durée de 15 jours après la fin de la manifestation.

17. En cas d'impossibilité de démontage toute immobilisation des véhicules nécessaire à la prestation sera soumise à facturation.

18. **5 Transfert des risques.** Pour les boxes comme pour les structures le transfert des risques au Locataire aura lieu à la date indiquée de la livraison sur site.

19. **Les matériels sont livrés en l'état.** Toute réclamation sur les dégradations éventuelles du matériel doit être faite à la réception de chantier et avant le début de la prestation. En cas de possession du Matériel, le Locataire est réputé avoir été remis au locataire en bon état d'usage et d'entretien.

Article 9 : Responsabilité - Assurances - Perte

9.1 **Responsabilité du Locataire.** Le Locataire ne peut employer le Matériel à un usage autre que celui auquel il est destiné ni enfreindre les règles de sécurité ou les lois applicables. Il assume la garde matérielle et juridique du Matériel et est responsable des dommages causés par et au Matériel loué (par lui, ses utilisateurs, ses préposés ou tout autre tiers).

Il est rappelé que le terrain et le sol où sera installé le Matériel doivent être adaptés à l'ibergarde des équidés.

9.2 **Exclusion de responsabilité de LOCABOXE.** LOCABOXE ne sera pas responsable des dommages résultant de dégradations volontaires, de négligence, de conditions de fonctionnement anormales, de mauvais entretien, de mauvais usage, de force majeure, d'un cas de force majeure, d'intervention d'un tiers sur les Matériels, de non-respect des instructions ou encore de modifications du Matériel sans l'accord préalable express de LOCABOXE.

9.3 **Non-renonciation.** Aucune renonciation d'une partie à se prévaloir d'une quelconque violation de ces Conditions Générales ou du contrat de location par l'autre partie ne devra être considérée comme une renonciation à se prévaloir d'une autre violation de la même ou d'une autre stipulation.

9.4 **Cession.** Le Locataire ne peut céder aucun de ses droits ou obligations découlant des Conditions Générales ou du contrat de location sans l'accord préalable de LOCABOXE.

9.5 **Information.** Le Locataire reconnaît avoir eu communication, préalablement à la location ou à la factu ou à la passation de la commande ou à la conclusion du contrat, d'une manière claire et compréhensible, des présentes Conditions Générales et de toutes les informations nécessaires.

9.6 **Reportage photographique.** Par accord tacite entre les deux parties, il est accordé à LOCABOXE le droit de réaliser au cours de l'exécution un reportage photographique et de l'exploiter à son gré dans le cadre de ses fins publicitaires et sans contrepartie.

9.7 **Article 16. Coordonnées de LOCABOXE**

LOCABOXE. Le loueur n'est pas garant de l'état du terrain, aussi toute dégradation au niveau du terrain et/ou du sol ne peut en aucun cas donner lieu à un dédommagement.

Le loueur n'est pas garant des effets du climat. En cas de surcoût liés à des bris causés par des effets climatiques de force majeure (gel, inondation, incendie, etc.) le loueur ne s'engage pas à rembourser les dépenses nécessaires à la remise en état pour la poursuite de la manifestation (démontage/remontage réapprovisionnement transport).

LOCABOXE se réserve de poser des anémomètres destinés à calculer les vitesses des vents et en ce cas les parties conviennent que ces anémomètres feront foi entre elles.

9.4 **Limitations de responsabilité de LOCABOXE.** NONOBTANT TOUT AUTRE TERME PRESERVENTS, LOCABOXE NE SAURAIT ÊTRE RESPONSABLE DES DOMMAGES MATÉRIELS, MORALS, EN CAS DE NON-CONSECUTIFOU IMMATERIEL, ET NOTAMMENT LES PERTES DÉPENSÉS OU D'EXPLOITATION DU LOCATAIRE, ESTEXPRÉSSÉMENT EXCLUE. DE PLUS, NONOBTANT TOUT AUTRE TERME DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES, LA RESPONSABILITÉ DE LOCABOXE CONCERNANT UNE LOCATION DE MATÉRIELS EST ENTOUT ÉTAT DE CAUSE PLAFONNÉE POUR l'ensemble des activités garanties au contrat dont l'activité de location de matériel te qu'elle y est décrite, la couverture RC Professionnelle des plateformes 33 000 000 € tous dommages confondus (y compris matériels et immatériels) consécutifs.

9.5 **10. Remise et Restitution du Matériel**

10.1 **PV d'état du matériel.** Un PV d'état du matériel sera dressé après montage avec l'organisateur en utilisant le bordereau de livraison qui fera apparaître le cas échéant les observations conjointes sur le matériel et en tout cas le locataire devra y mentionner ses réserves éventuelles car à défaut le matériel sera réputé remis en bon état d'usage et de sécurité.

10.2 **Restitution - reprise.** Pour les boxes comme les structures un compte rendu photographique des éventuelles dégradations sera effectué et diffusé au locataire pour l'aspect des désordres constatés. L'ensemble du matériel laissé sur le site de montage à la fin de la prestation sera restitué au locataire.

10.3 **État du Matériel restitué.** Le Locataire est tenu de rendre le Matériel en bon état et en conformité avec tous les accessoires et équipements éventuellement fournis. A défaut, LOCABOXE se réserve tout ou partie du dépôt de garantie et à facturer au Locataire les prestations de remise en état au cas où celles-ci seraient supérieures au montant de ce dépôt de garantie. La réparation de dommages (bâche coupée, porte arrachée, etc.) constatés au montage des boxes est susceptible d'être facturée à l'organisateur, qu'il s'agisse d'une mauvaise utilisation du locataire ou des utilisateurs.

10.4 **Frais de réparation.** Dans l'hypothèse de désordres survenus pendant la période de location, la facture correspondante, l'ensemble du matériel laissé sur le site de montage après restitution du dépôt de garantie et à défaut, une mise à l'encassement de la garantie interviendra avec restitution de la différence s'il y a lieu.

10.5 **Étiquetage et Frais de nettoyage.** L'étiquetage des boxes doit se faire dans l'emplacement prévu à cet effet et non ailleurs. Un surcoût de 0,00€HT/boxe pourra vous être facturé pour frais de nettoyage.

Article 11 : Assurance et Garantie

11.1 **Assurance du Loueur.** Notre matériel est assuré en RC pendant le transport jusqu'à l'arrivée sur site et durant le montage. A partir du montage et une fois celui-ci réalisé, pour la durée de la manifestation et jusqu'au démontage, le locataire est chargé de couvrir le matériel par une assurance quel qu'il lui est propre.

11.2 **Assurance du Locataire.** Le client s'engage à couvrir, pour vol, perte, incendie, et tempête et l'intermédiaire de ses assurances, l'ensemble du matériel laissé sur le site de montage à compter du jour de la livraison et jusqu'au jour du démontage. Sile client désire conserver les boxes pour une autre manifestation les conditions seront les mêmes mais le client devra être assuré en RC pendant le transport.

11.3 **Garanties.** Nous fournissons sont garanties contre tout défaut de matière et vice de construction pendant la durée du contrat de location à compter de la mise à disposition, sauf dans le cas de négligence, mauvais entretien ou utilisation incorrecte de la part de tout utilisateur.

11.4 **Exclusions de garanties.** Sont exclus de la garantie les défauts dus à la mauvaise utilisation constatée, à l'absence de maintenance, à la disparition ou au vol de matériel, ainsi qu'à l'absence de toutes garanties Les équipements, pièces détachées, éléments démontables sont exclus de toute garantie et facturés au prix de remplacement en cas de perte, vol ou détérioration.

Sont également exclus de toute garantie et constituant une cause de résiliation de plein droit du contrat aux torts du locataire les dégâts causés au matériel dans les circonstances suivantes :

- Inobservation des consignes d'utilisation et de sécurité, non-respect des prescriptions et interdictions, notamment non-respect des réglementations en vigueur.

- Utilisation par une personne non qualifiée ou sous influence éthérique ou narcotique ou autre que le locataire, en violation des termes du contrat.

- Utilisation à des fins illicites, anormale ou non conforme à la destination, négligence ou faute du locataire (manipulation hasardeuse, chute), vandalisme, incendie, action de l'eau, explosion, vent fort - à 70 km/h. LOCABOXE se réserve de poser des anémomètres destinés à calculer les vitesses des vents et en ce cas les parties conviennent que ces anémomètres feront foi entre elles. LOCABOXE ne sera pas responsable des dommages causés au matériel en raison de la charge du locataire et facturées en intégralité. En cas de perte totale, le matériel est facturé selon la valeur indiquée à la commande du présent article.

11.5 **Exclusions de garanties.** Sont exclus de la garantie les défauts dus à la mauvaise utilisation constatée, à l'absence de maintenance, à la disparition ou au vol de matériel, ainsi qu'à l'absence de toutes garanties Les équipements, pièces détachées, éléments démontables sont exclus de toute garantie et facturés au prix de remplacement en cas de perte, vol ou détérioration.

Sont également exclus de toute garantie et constituant une cause de résiliation de plein droit du contrat aux torts du locataire les dégâts causés au matériel dans les circonstances suivantes :

- Inobservation des consignes d'utilisation et de sécurité, non-respect des prescriptions et interdictions, notamment non-respect des réglementations en vigueur.

- Utilisation par une personne non qualifiée ou sous influence éthérique ou narcotique ou autre que le locataire, en violation des termes du contrat.

- Utilisation à des fins illicites, anormale ou non conforme à la destination, négligence ou faute du locataire (manipulation hasardeuse, chute), vandalisme, incendie, action de l'eau, explosion, vent fort - à 70 km/h. LOCABOXE se réserve de poser des anémomètres destinés à calculer les vitesses des vents et en ce cas les parties conviennent que ces anémomètres feront foi entre elles. LOCABOXE ne sera pas responsable des dommages causés au matériel en raison de la charge du locataire et facturées en intégralité. En cas de perte totale, le matériel est facturé selon la valeur indiquée à la commande du présent article.

11.6 **Exclusions de garanties.** Sont exclus de la garantie les défauts dus à la mauvaise utilisation constatée, à l'absence de maintenance, à la disparition ou au vol de matériel, ainsi qu'à l'absence de toutes garanties Les équipements, pièces détachées, éléments démontables sont exclus de toute garantie et facturés au prix de remplacement en cas de perte, vol ou détérioration.

Sont également exclus de toute garantie et constituant une cause de résiliation de plein droit du contrat aux torts du locataire les dégâts causés au matériel dans les circonstances suivantes :

- Inobservation des consignes d'utilisation et de sécurité, non-respect des prescriptions et interdictions, notamment non-respect des réglementations en vigueur.

- Utilisation par une personne non qualifiée ou sous influence éthérique ou narcotique ou autre que le locataire, en violation des termes du contrat.

- Utilisation à des fins illicites, anormale ou non conforme à la destination, négligence ou faute du locataire (manipulation hasardeuse, chute), vandalisme, incendie, action de l'eau, explosion, vent fort - à 70 km/h. LOCABOXE se réserve de poser des anémomètres destinés à calculer les vitesses des vents et en ce cas les parties conviennent que ces anémomètres feront foi entre elles. LOCABOXE ne sera pas responsable des dommages causés au matériel en raison de la charge du locataire et facturées en intégralité. En cas de perte totale, le matériel est facturé selon la valeur indiquée à la commande du présent article.

11.7 **Exclusions de garanties.** Sont exclus de la garantie